



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 3 -  
SÉANCE N° 513 DU 27 JUIN 2022

### DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AUPRÈS DE LA CAF DE LA MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle n° 1 du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignées secrétaires.

Compte rendu analytique de séance affiché le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Mise en ligne sur Internet le 04/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 JUIN 2022

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AUPRÈS DE LA CAF DE LA MAYENNE

Rapporteur : Lucie Chauvelier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval, dans le cadre de sa politique en matière de jeunesse, concourt à l'éducation et à l'émancipation des jeunes à travers différentes actions et projets,

Que, pour ce faire, la ville de Laval, à travers son service jeunesse, a mis en place un Conseil des Jeunes chargé notamment de proposer des animations pour leurs pairs cet été,

Que pour ce projet à destination du public jeunes participant au mieux vivre ensemble et au lien social sur le territoire et dont le coût prévisionnel de fonctionnement est estimé à 15 663€, il apparaît nécessaire de solliciter les principaux partenaires éducatifs concernés de la collectivité,

Qu'en ce sens, une demande de subventions de fonctionnement de 5 000 € a été effectuée auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne,

Qu'il est nécessaire de contractualiser cet éventuel octroi de financement à travers une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne, d'un montant de de 5 000 €, pour le soutien aux initiatives du Conseil des Jeunes de Laval est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault